CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 26 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

<u>Présents</u>: APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absent excusé: CARRION Adèle,

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle,

Date de convocation: le 20 juin 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour peut être développé :

- Délibération sur l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins de de 20 m²
- Délibération fixant le taux d'avancement de grade
- Présentation du Grand Projet Rhône-Alpes Rhône-Median
- Affaires scolaires (Rythmes scolaires Conseil d'école)
- Travaux voirie bâtiments
- Comptes rendus des délégués
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Remarques sur le dernier compte-rendu :

- sur le montant de l'aide aux communes du Conseil Général par Marcel GAS.
- rectification pour les délégués de la commission incendie et bâtiment, étant donné que ces commissions sont réunies en une seule, le délégué est Noël HUREL.

Délibération sur l'exonération des abris de jardin du champ de la taxe d'aménagement

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Code de l'urbanisme a été modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et permet désormais d'exonérer, de la taxe d'aménagement, les abris de jardin de moins de 20 m².

Le Maire précise que :

- un abri de jardin d'une superficie supérieure ou égale à 20 m² est soumis à permis de construire. Il ne pourra donc pas entrer dans le champ de la présente exonération.
- Si elle est décidée aujourd'hui, cette exonération s'appliquera à effet du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

Décide d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Délibération fixant le taux d'avancement de grade

Le Maire informe l'assemblée :

- que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;
- Qu'il appartient désormais à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.
- Que ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu la saisine du CTP du Centre de gestion de l'Isère,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Soit:

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100 %

Soit:

Filière administrative			
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)	
Attaché principal	Directeur	100	
Attaché	Attaché principal	100	
Rédacteur principal	Rédacteur chef	100	
Rédacteur	Rédacteur chef	100	
Rédacteur	Rédacteur principal	100	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100	
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100	
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100	

Filière technique		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	100
Ingénieur principal	Ingénieur en chef de classe normale	100
Ingénieur	Ingénieur principal	100
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef	100
Technicien supérieur	Technicien supérieur chef	100
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	100
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	100
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter les taux ainsi proposés, à l'unanimité des membres présents.

Présentation du Grand Projet Rhône-Alpes Rhône-Median :

Le Grand Projet Rhône-Alpes « Rhône médian » : 152 communes, 265 000 habitants, 700 hectares de zones industrielles disponibles.

Au carrefour de cinq départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône), il vise à valoriser un secteur d'environ 20 km, au sud de Vienne, idéalement placé dans la vallée du Rhône, proche de grandes villes et au cœur d'un bassin de vie et d'emplois dynamique.

Cet espace, déjà très actif grâce à la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons, devrait devenir un exemple en matière de report modal et d'écologie industrielle.

D'une envergure inédite, il associe le conseil régional, 5 conseils généraux, 11 communautés de communes et d'agglomération, la Zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons et de nombreux partenaires dont la Compagnie nationale du Rhône.

Affaires scolaires

Rythmes scolaires

Une réunion a eu lieu avec les parents pour connaître leurs attentes. Peu de parents étaient présents. Le planning leur a été présenté.

Demande des parents pour une garderie le mercredi de 11h30 à 12h30.

Le temps de travail de Sylvie ROULET et Françoise BUISSON ne changent pas, de même que ceux des ATSEM.

Kate DOHOLLO s'occupera de la garderie le mercredi de 11h30 à 12h30 et pour celle du vendredi elle sera faite par une ATSEM.

Changement dans l'emploi du temps de Sylvie ROULET : ses 4 heures d'activités à la maternelle seront remplacées par le nettoyage des locaux des TAP (salle d'animation et bibliothèque).

Les inscriptions se feront sur internet ou à la mairie. Les parents recevront ensuite une facture : 4 euros par cycle et par enfant.

Les activités : Contes japonais, rugby, échecs, anglais, arts plastiques et jeux collectifs, jeux de société, cuisine, animations autour de la citoyenneté (petits débats philosophiques).

La liste base élève où sont répertoriés les enfants inscrits doit être demandée à l'inspecteur de l'académie. Tous les élèves vont participer au TAP, tous les jours.

Conseil d'école

Point sur les effectifs :

- 5PS/ 8MS/ 7GS = 20 élèves.
- 12CP/9CE1 = 21 élèves.
- 4CE2/8CM1/7CM2 = 19 élèves.

Eline CUZIN reste l'année prochaine. C'est elle qui assurera la direction car Nelly FERRAND reprend à 70 % et ne pourra donc pas assurer cette fonction.

Le complément de Nelly FERRAND et de Danielle LAURAIRE reste à définir.

Plusieurs questions sur les Temps d'Accueil Périscolaires.

Organisation des APC proposées par l'école.

Les inscriptions pour l'entrée en 6^{ème} a eu lieu le vendredi 20 juin, le jour du tournoi de rugby.

Bilan du projet école et présentation du projet école 2014-2018 et projet de l'année.

Questions diverses : Mosaïque, bibliothèque, festival d'humour, remerciements, demande pour l'accessibilité des locaux de l'école par un parent en fauteuil roulant, le ménage à la bibliothèque.

La kermesse se déroulera ce week-end.

Travaux voirie

Les grosses interventions : Chemin de Varambon, Impasse de la Revol, Impasse du Terrier, Chemin vers les familles GUILLON et CHAUTEMPS, Chemin Poncin.

Pour le Chemin Poncin, un devis a été demandé au syndicat de voirie car il y a toujours de l'eau l'hiver ce qui l'endommage avec le passage des engins. Il faudrait faire un fossé pour évacuer cette eau dans la pente.

Au Chemin de Barral : L'eau descend de la maison PEYRON jusqu'à la maison RONJAT. Il faut déplacer le tabouret et mettre une grille de sol.

Plusieurs demandes ont été faites :

- goudronner le Chemin rural des Chataigniers .
- atténuer les bosses Chemin de la Martinière, Chemin de Varambon,
- élaguer la haie maison Béal.
- Installation d'un panneau « sens interdit ou accès interdit sauf riverains » Impasse des Bruyères.

Charte bonnevaux : Les problèmes de chemin d'accès pour les exploitants forestiers devraient faire l'objet d'un arrêté afin que ces derniers déclarent leurs interventions en mairie quelle que soit la superficie exploitée. Pour le moment ils n'ont obligation de le signaler en mairie uniquement si la superficie de l'exploitation est supérieure à 4 hectares d'un seul tenant. Revel Tourdan et Saint Julien de l'Herms ont déjà pris cet arrêté.

Travaux bâtiments

- L'école : Un rendez-vous est prévu avec Bruno QUEMIN, architecte, le 2 juillet pour le mur.
 Il y a un store à réparer.
- Le stade : Fuites aux toilettes. Le coude cassé. Besoin de remettre un regard.

Arrosage du terrain de foot.

- Salle d'animation et église : Un devis a été établi par l'entreprise « Les Charpentiers de Sonnay » :
 - La toiture de la salle d'animation : 4295 € HT
 - o Les abat-sons du clocher de l'église : 940 € HT
- Logements de l'OPAC : Problème de fossés.
- Cimetière : Faire chiffrer une grille de récupération des eaux de ruissellement. La commission cimetière a répertorié les tombes en état d'abandon.
- La mairie et l'école : Une réunion aura lieu en septembre pour discuter du futur aménagement.

Noël HUREL quitte la réunion à 22h15.

Comptes-rendus des délégués

Voirie

Le nouveau tractopelle n'a pas la climatisation comme prévue lors de son achat. Le prix va être renégocié avec le fournisseur.

Le SEDI : 3 réunions sur le mois de juin :

- Comité territorial : présentation de l'organisation par rapport aux nouveaux élus.
- Réunion d'information sur le logiciel qui permettra de signaler au SEDI les pannes de l'éclairage public sur la commune.
- Alpes expo : vote du président Bertrand LACHAT

<u>Commission patrimoine</u>: La FAPI Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère et le Conseil Général organisent l'inventaire des bornes anciennes de l'Isère. Notre commune en possède deux que nous allons recenser suivant la procédure mise en place.

Syndicat des eaux :

Une rénovation de l'installation des sur-presseurs est prévue ainsi qu'une demande de subvention pour une remise aux normes pour l'année prochaine.

Rapport annuel

3 communes restent encore non raccordées à l'assainissement collectif : Saint Julien de l'Herms, Châlon et Sonnay.

Le syndicat d'assainissement collectif est en déficit.

Nouvelles technologies:

Stéphanie a présenté les infrastructures, les armoires réseau de la CCTB ainsi que de l'installation des VPI ou TBI dans les écoles qui ne sont toujours pas équipées.

Vie associative:

*Pour la préparation de la commémoration du 11 novembre, une réunion aura lieu le 30 juillet en partenariat avec Montseveroux.

*Pour les illuminations, deux sociétés ont été contactées (Blachère et ALF) et trois projets ont été présentés au conseil. Deux ont retenu l'attention, celui de Blachère pour 1856 € HT (le moins cher) et celui de la société ALF pour 2554.50 € HT pour son côté esthétique. Viennent s'ajouter à ces montants la pose et l'enlèvement des décors. Le coût de ces manipulations paraît élevé et viendra gréver le budget de 2400 € alloué. Des solutions vont être étudiées et des devis demandés (Garapon à Viriville et la SERP) et les deux sociétés vont être recontactées pour une baisse éventuelle de leurs propositions.

Par ailleurs pour le 08 décembre, il a été proposé de servir un vin chaud et de faire une retraite aux flambeaux.

*Le téléthon devrait se dérouler le week-end avant. Cependant, les associations ne sont pas prêtes à relever le défi et il faudrait maintenant se retourner vers des particuliers pour l'organisation.

*Cette année la vogue n'aura pas lieu mais le « Challenge Carcel » sera maintenu par le restaurant « Chez Lucas ».

*Le FC des collines vient de changer de président et a proposé de faire 3 ou 4 manifestations sur notre commune durant l'année.

*II faut faire un tableau d'affichage pour les associations.

Urbanisme

BLANC Damien : Refus DP pour la réalisation d'un mur d'enceinte de son terrain.

Courriers reçus

- Charte citoyenne « jeunes agriculteurs de l'Isère » à signer.
- Mairie d'Izeaux : Motif pour le centre d'enfouissement technique.
- Devis Société DEFI pour l'entretien du talus devant la salle des fêtes.
- Contrôle hygiène de la cantine.
- Ambroisie.
- Montseveroux : espaces naturels sensibles « La Sanne »
- Demande d'autorisation de stationnement de taxi

Questions diverses:

La cabine téléphonique, sur la place du village, va être changée bien qu'elle ne soit pas utilisée car c'est une obligation d'en avoir une sur la commune.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 23h30. Le prochain Conseil aura lieu **le 24 juillet à 20h30.**